

Boxe Française Paradis
10, rue Sainte Victoire
13006 MARSEILLE
☎ : 06.70.65.65.41

Email : fmullermaristes13@gmail.com

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2025/2026

SAVATE BOXE FRANÇAISE
SAVATE BÂTON DÉFENSE

IDENTITÉ ADHÉRENT

NOM : _____ PRÉNOM : _____
DATE DE NAISSANCE : __ / __ / ____
ADRESSE : _____

MAIL : _____ @ _____
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE CONTACT : __ / __ / __ / __ / __ PROFESSION : _____

REPRÉSENTANT LÉGAL (pour les mineurs)

NOM : _____ PRÉNOM : _____
LIEN DE PARENTÉ : _____ DATE DE NAISSANCE : __ / __ / ____
MAIL : _____ @ _____
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE CONTACT : __ / __ / __ / __ / __ PROFESSION : _____
ADRESSE (si différente de l'adhérent) : _____

CHOIX DISCIPLINE(S)

- ☐ SAVATE BOXE FRANÇAISE JEUNES
- ☐ SAVATE BOXE FRANÇAISES ADULTES (dès 16 ans)
- ☐ SAVATE BOXE FRANÇAISES FÉMININES (dès 16 ans) :
- ☐ SAVATE DÉFENSE ADULTES (+ de 16 ans) :
- ☐ SAVATE BOXE FRANÇAISE ADULTES + SAVATE DÉFENSE ADULTES (+ de 16 ans)

PIÈCES À FOURNIR

- Certificat médical d'aptitude à la pratique de la Savate Boxe Française ou de la Savate Bâton Défense (ou les 2).
- 1 photo d'identité récente

DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) _____, (le cas échéant représentant légal de _____)

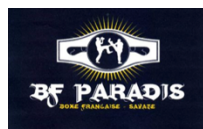
- ☐ **Autorise** l'association BF PARADIS à me photographier ou me filmer (nom du mineur le cas échéant : _____) dans le cadre des différents événements ou activités que l'association organise. J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon (son) image dans le cadre de la promotion de l'association (supports numérique et papier). En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de l'association BF Paradis qui trouverait son origine dans l'exploitation de son image dans le cadre précité. En contrepartie l'association BF Paradis s'engage à respecter l'image et à ne l'utiliser que dans le cadre précédemment défini.
- ☐ **N'autorise pas**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'adhésion à l'association BF PARADIS entend l'acceptation par les adhérents (et/ou représentant légal pour les mineurs) du règlement intérieur (remis en annexe).

Date :

Signature (ou du représentant légal pour les mineurs)



Boxe Française Paradis
10, rue Sainte Victoire
13006 MARSEILLE
☎ : 06.70.65.65.41

Email : fmullermaristes13@gmail.com

JOURS & HORAIRES SAISON 2025/2026

SAVATE BOXE FRANÇAISE SAVATE BÂTON DÉFENSE

SAVATE BOXE FRANÇAISE JEUNES (8 à 15 ans)

- MERCREDI : 14h30 à 16h00 Enseignante : Soraya RABIA

SAVATE BOXE FRANÇAISE ADULES (dès 16 ans)

- MARDI : 18h00 à 20h00 Enseignants : Frédéric MULLER & Didier PULSONE
- JEUDI : 18h00 à 20h00 Enseignant : Didier PULSONE

SAVATE BOXE FRANÇAISE COMPÉTITEURS/CONFIRMÉS (dès 16 ans)

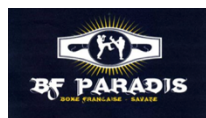
- VENDREDI : 18h00 à 20h00 Enseignant : Frédéric MULLER

SAVATE BOXE FRANÇAISE FÉMININES (dès 16 ans)

- LUNDI : 18h00 à 19h30 Enseignante : Bérénice RAFAEL

SAVATE DÉFENSE (dès 16 ans)

- LUNDI : 19h00 à 21h00 Enseignant : Marc SICCO
- MERCREDI : 19h00 à 20h30 Enseignant : Alain SALVI



Boxe Française Paradis
10, rue Sainte Victoire
13006 MARSEILLE
☎ : 06.70.65.65.41

Email : fmullermaristes13@gmail.com

TARIFS/MODALITÉS PAIEMENT SAISON 2025/2026

SAVATE BOXE FRANÇAISE SAVATE BÂTON DÉFENSE

SAVATE BOXE FRANÇAISE

ENFANTS : 254€ (licence comprise)

Paiement en 1 fois (encaissement à l'inscription) : 1 chèque de 34€ (licence) + 1 chèque de 220€ pour l'année

Paiement en 2 fois : 1 chèque de 34€ (licence) + 1 chèque de 110€ encaissés à l'inscription + 1 chèque de 110€ encaissé en Février 2026

ÉTUDIANTS : 234€ (licence comprise)

Paiement en 1 fois (encaissement à l'inscription) : 1 chèque de 34€ (licence) + 1 chèque de 200€ pour l'année

Paiement en 2 fois : 1 chèque de 34€ (licence) + 1 chèque de 100€ encaissés à l'inscription + 1 chèque de 100€ encaissé en Février 2026

ADULTES : 304€ (licence comprise)

Paiement en 1 fois (encaissement à l'inscription) : 1 chèque de 34€ (licence) + 1 chèque de 270€ pour l'année

Paiement en 2 fois : 1 chèque de 34€ (licence) + 1 chèque de 135€ encaissés à l'inscription + 1 chèque de 135€ encaissé en Février 2026

SAVATE DÉFENSE

ÉTUDIANTS : 175€ (licence comprise)

Paiement en 1 fois (encaissement à l'inscription) : 1 chèque de 35€ (licence) + 1 chèque de 140€ pour l'année

Paiement en 2 fois : 1 chèque de 35€ (licence) + 1 chèque de 70€ encaissés à l'inscription + 1 chèque de 70€ encaissé en Février 2026

ADULTES : 215€ (licence comprise)

Paiement en 1 fois (encaissement à l'inscription) : 1 chèque de 35€ (licence) + 1 chèque de 180€ pour l'année

Paiement en 2 fois : 1 chèque de 35€ (licence) + 1 chèque de 90€ encaissés à l'inscription + 1 chèque de 90€ encaissé en Février 2026

SAVATE BOXE FRANÇAISE + SAVATE DÉFENSE

ÉTUDIANTS : 235€ (licence comprise)

Paiement en 1 fois (encaissement à l'inscription) : 1 chèque de 35€ (licence) + 1 chèque de 300€ pour l'année

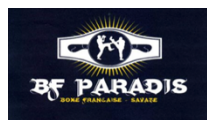
Paiement en 2 fois : 1 chèque de 35€ (licence) + 1 chèque de 150€ encaissés à l'inscription + 1 chèque de 150€ encaissé en Février 2026

ADULTES : 305€ (licence comprise)

Paiement en 1 fois (encaissement à l'inscription) : 1 chèque de 35€ (licence) + 1 chèque de 320€ pour l'année

Paiement en 2 fois : 1 chèque de 35€ (licence) + 1 chèque de 160€ encaissés à l'inscription + 1 chèque de 160€ encaissé en Février 2026

L'ensemble des chèques devra être remis à l'inscription.



Boxe Française Paradis
10, rue Sainte Victoire
13006 MARSEILLE
☎ : 06.70.65.65.41

Email : fmullermaristes13@gmail.com

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1

Le club BF PARADIS est une association sportive loi 1901, dirigé par un Président et un comité directeur. Il est affilié à la Fédération Française de Savate Boxe Française & Disciplines Associées.
L'adhésion au club implique l'approbation du présent règlement intérieur.

Article 2

L'adhésion ne sera effective qu'après fourniture du dossier complet et au plus tard le 2ème cours. Les mineurs devront présenter une autorisation parentale du représentant légal.

Article 3

Le montant des cotisations est fixé chaque année après approbation par le Conseil d'Administration.
Aucun remboursement ne sera effectué.

Article 4

La prise de la licence et la fourniture d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la discipline choisie sont obligatoires et devront être renouvelés chaque saison.
La présentation de la licence peut être exigée à chaque séance par les dirigeants du club ou par des représentants de l'administration.

Article 5

L'accès à la salle de boxe et aux vestiaires est exclusivement réservé aux membres de l'association à jour de leurs cotisations.

Article 6

La cotisation est valable du 1er septembre de l'année A au 31 août de l'année A+1 (année sportive).

Article 7

Le club ne pourra être tenu responsable des pertes, vols ou détériorations d'objets de valeurs ou autres, et décline toute responsabilité pendant et hors des heures de cours en cas d'oubli ou de vol d'affaires personnelles.

Article 8

Les activités sportives devront être effectuées dans une tenue décente et adaptée conformément au règlement en vigueur de la FFSBF & DA (article 11). En cas d'utilisation de prothèses optiques, auditives etc..., celles-ci devront être adaptées et faire l'objet d'une indication médicale.
Le port de bijoux, bagues, boucles d'oreilles, etc. est interdit pendant les cours. Les piercings devront être impérativement retirés ou protégés (pansement, sparadrap...).

Article 9

A la fin de chaque séance, les adhérents sont priés de restituer le matériel prêté par le club (gants, protections, canne, bâton etc.) et de récupérer la totalité de leurs vêtements et accessoires dans la salle et les vestiaires. Les locaux, installations et matériels mis à la disposition des adhérents doivent être respectés. En cas de dégradation volontaire, la responsabilité de l'adhérent pourra être engagée.

Article 10

L'absence d'enseignant qualifié à une séance entraîne l'annulation du cours.

Article 11

Conformément aux règlements fédéraux, les protections et tenues pour la pratique des disciplines enseignées sont les suivantes :

- Port de la coquille : obligatoire
- Port des protèges-tibia : conseillé ou obligatoire selon la discipline choisie
- Port du protège-dents : obligatoire
- Port de chaussures adaptées à la Savate BF : obligatoire
- Tenue adaptée à la pratique de la discipline enseignée : obligatoire
- Mitaines ou bandages : conseillé (obligatoire en cas d'utilisation des gants du club)
- Protection de poitrine pour les femmes : conseillé ou obligatoire selon la discipline
- Gants personnels : fortement conseillés

Article 12

Le club BF PARADIS se trouvera dans l'obligation d'exclure de l'association, sans aucune contrepartie, toute personne qui contreviendrait aux dispositions du présent règlement ou qui manifesterait un comportement antisportif ou inadapté avéré.

Le président,
Frédéric MULLER